



Syndicat **C.G.T** des personnels des associations

Léo LAGRANGE

14/16 rue des Lilas 75019 PARIS

syndicat@cgt-leolagrange.fr

Tel : 01 88 33 95 38

<https://www.cgtleolagrange.fr>

**EN GREVE ET EN MANIFESTATION
LE 13 OCTOBRE 2023**

6 RAISONS DE SE MOBILISER

Pour nos salaires

Alimentation, loyer, énergie, transports : tout augmente sauf les salaires. Pendant ce temps, les grandes entreprises continuent de multiplier leurs profits sans rien lâcher en contrepartie. Grâce à nos mobilisations, c'est l'augmentation générale des salaires qui est aujourd'hui le mot d'ordre commun : du salaire net pour vivre au jour le jour et du salaire brut (maladie, maternité, chômage, retraite...) pour nos protéger tout au long de nos vies.

La CGT est mobilisée pour l'indexation des salaires sur les prix pour que les fiches de paye ne soient plus amputées par l'inflation et l'ouverture de négociations dans l'ensemble des entreprises, des branches et dans la fonction publique.

Pour l'égalité

Malgré l'affichage « grande cause nationale », les femmes sont toujours payées un quart de moins que les hommes, en moyenne.

La CGT est mobilisée pour l'égalité salariale et professionnelle : re-valorisation des métiers à prédominance féminine ; refonte et trans- parence pour l'Index ; pénalisation des employeurs qui discriminent.

Pour nos services publics

Hôpitaux, petite enfance, aide à l'autonomie, travail social, écoles, enseignement supérieur, recherche... nos services publics sont à l'agonie.

La CGT est mobilisée pour des investissements massifs dans les services publics de proximité et de qualité qui privilégient l'accueil physique des usager-es.

Pour l'environnement

Les conséquences du dérèglement climatiques sont dramatiques. Il est urgent d'agir pour une transition écologique socialement juste et une réelle planification, construite avec les travailleuses et travailleurs, afin d'anticiper les besoins en formation et travail ainsi que la création ou recréation de filières entières.

La CGT est mobilisée pour conditionner les aides pu- bliques à des critères sociaux et environnementaux élaborés avec les salarié-es et leurs représentant-es.

Pour nos retraites

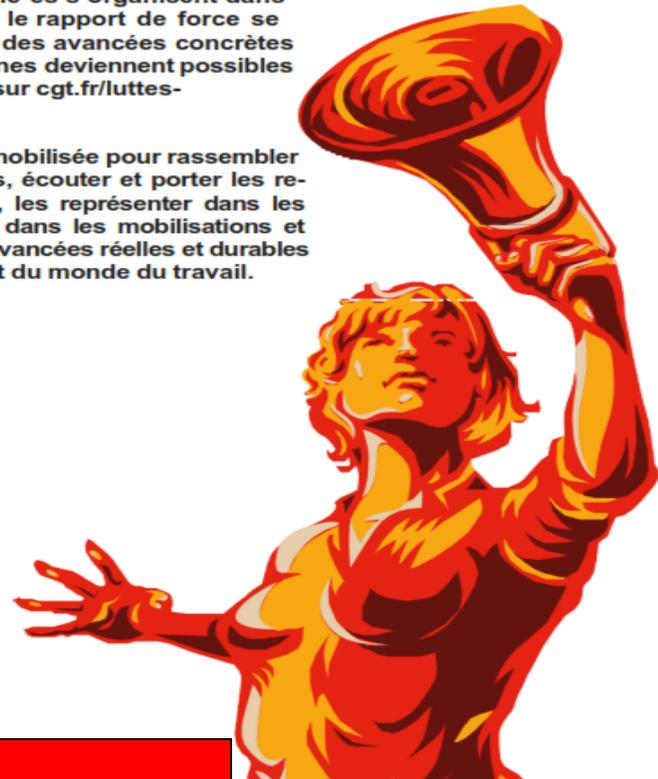
La réforme des retraites qui s'applique depuis le 1^{er} septembre est toujours aussi injuste, brutale, injustifiée et impopulaire. Le com- bat se poursuit en mettant la pression dans les négociations en cours pour l'Agirc-Arcco (retraites complémentaires) et celles qui doivent s'ouvrir dans les branches au sujet des départs anticipés.

La CGT est mobilisée pour la retraite à 60 ans et avant en cas de pénibilité, ainsi que la prise en compte des années d'études dans le calcul de la retraite.

Pour nos droits

De nombreuses luttes font irruption dans le paysage médiatique. Elles ne sont que la pointe de l'iceberg. Partout où les sa- larié-es s'organisent dans un syndicat, le rapport de force se renverse et des avancées concrètes et quotidiennes deviennent possibles (à retrouver sur cgt.fr/luttes-gagnantes).

La CGT est mobilisée pour rassembler les salarié-es, écouter et porter les re- vendications, les représenter dans les instances et dans les mobilisations et gagner des avancées réelles et durables dans l'intérêt du monde du travail.



CHERCHEZ L'ERREUR !


Depuis 2022, la hausse des profits est responsable de **45 %** de l'inflation, le reste provient des coûts de l'énergie et des matières premières (Source : FMI)


3890 personnes en France détiennent **+ de 100 millions de \$**
82 ont plus de **500 millions**


Dans le monde, les plus grandes entreprises ont versé plus de **560 milliards de \$** de dividendes au 2nd trimestre 2023.
La France compte 30 % des dividendes reversés en Europe soit **46 milliards d'€**


200 milliard d'aides sont données aux entreprises sans contrepartie chaque année


Au 1^{er} trimestre 2023, les profits des entreprises agroalimentaires ont progressé de 18 % pour s'établir à **7 milliards d'€**
142 milliards d'€ de bénéfices en 2022 pour les entreprises du CAC 40


Suite à l'inflation, presque **la moitié** des personnes gagnant autour du smic sautent **un repas par jour** (Source : études IFOP)


Entre 2010 et 2023, le salaire brut horaire réel a baissé de **3,7 %** tandis que les profits ont augmenté de **45,6 %**

Sauvons la Petite Enfance : Protégeons les professionnel.le.s et les jeunes enfants

Le récent rapport de l'IGAS-Inspection Générale de l'Administration Sociale- confirme la situation critique et dramatique, que nous dénonçons depuis des années, dans les établissements Petite Enfance.

Ce rapport met en lumière les conditions de travail dégradées, parfois dramatiques, dans lesquelles exercent les agent.es et salarié.es de ce secteur impactant significativement la qualité d'accueil des enfants.

La CGT, aux côtés des professionnel·les de la Petite Enfance, s'est fermement opposée à la dernière réforme des modes d'accueil qui n'a fait qu'accentuer ces problématiques.

Le gouvernement nous a annoncé la création de 100 000 places d'accueil d'ici 2027, avec pour objectif d'atteindre 200 000 places en 2030, mais le secteur, tellement peu attractif, est déjà dévasté par la pénurie de professionnel.les.

De plus, le coût de la vie s'envole, et le refus de l'exécutif d'accorder le CTI - Complément de Traitement Indiciaire aux agent.es et le « Ségur » aux salarié.e.s travaillant en établissements d'accueil de jeunes enfants est incompréhensible. Cette revalorisation salariale doit être versée sans discrimination, à tous les agents territoriaux de la filière sociale et médico-sociale comme c'est le cas dans la Fonction Publique Hospitalière ainsi qu'à tous les professionnels du secteur privé et associatif.

Pour la CGT, il est urgent d'agir en faveur des revendications portées par les professionnel·les de la Petite Enfance :

- ✓ L'amélioration des conditions de travail et une véritable reconnaissance des qualifications des métiers de la Petite enfance ;
- ✓ Une revalorisation immédiate des salaires et des carrières par l'attribution du CTI -Complément de Traitement Indiciaire ou du « ségur » et le rattrapage immédiat de la valeur du point d'indice d'au minimum 10% ;
- ✓ L'abrogation immédiate de l'arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux personnels autorisés à exercer dans les crèches ;
- ✓ Une prise en compte de la pénibilité permettant un départ anticipé à la retraite avant 60 ans avec 75% du salaire des 6 derniers mois ;
- ✓ Une stricte égalité de salaire entre les femmes et les hommes ;
- ✓ La réduction du temps de travail à 32 heures par semaine ;
- ✓ Une politique ambitieuse de la Petite Enfance, véritable investissement pour l'avenir des enfants et de notre société ;
- ✓ Un véritable service public de la Petite Enfance, seule alternative à la marchandisation du secteur.

Mobilisons-nous ! Toutes et tous en grève et manifestation partout en France,

Parents, professionnels, exigeons ensemble des normes de qualité élevées pour l'accueil des jeunes-enfants. Ensemble, nous pouvons faire la différence !

FLASH REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL



La réduction du temps de travail est l'un des moyens efficaces de relancer l'économie de notre pays et de résorber les inégalités. Mettre en place les 32 heures sans perte de salaire permettrait de sauvegarder et créer de l'emploi rapidement, massivement. La CGT évalue le nombre d'emplois concernés à 4 millions...

Aujourd'hui à Léo Lagrange, nous les salariés sont à 35 heures, bénéficient de 6 semaines de congés et de 5 jours de RTT et demain...